



La Cellule est une association mais réfléchit à une transformation en société coopérative d'intérêt collectif à but non lucratif. Un document vidéo expose les spectacles proposés dans plusieurs pays et à Samatan et Lombez.. Ces professionnels à la recherche d'une qualité de vie se sont installés dans le Gers depuis 2002 . Depuis 2005 leurs bureaux sont à Lombez. La Cellule accompagne les porteurs de projets, n'impose pas un spectacle mais essaye de trouver celui qui sera le plus adapté à la demande. Elle fait partie d'un réseau de compétences et de professionnels des arts de rue (réseau en rue libre). Cette association a de nombreux partenaires : collectivités, administrations...Une rencontre avec la commission culture de la commune a eu lieu. Monsieur KILANI explique que pour lui une implantation sur Samatan serait intéressante et permettrait par exemple d'accroître les partenariats avec les acteurs locaux, de développer des ateliers « arts de la rue » en direction de la jeunesse, de développer des actions en direction du public anglais et néerlandais local, d'accueillir éventuellement des artistes en résidence. L'idée serait de créer éventuellement un pôle art de la rue à Samatan. Rien n'existe dans cette partie du territoire.

Samatan a des atouts et La Cellule aimerait pouvoir s'y installer. Un projet avait été imaginé par La Cellule dans les anciens locaux de la DDE, mais ces derniers ont été achetés par la commune. Il s'agissait de la création d'un bar associatif : lieu de rencontre entre associations, avec des bureaux et éventuellement un lieu d'accueil d'artistes en résidence...La culture de la table à Samatan pourrait donner lieu à des spectacles sur ce thème.

Madame LECLERC souligne la dimension professionnelle de l'association et sa dimension culturelle.

La Cellule a un potentiel économique. Depuis 2002 le budget est d'environ 240 000€ par an (autonomes à 93%).

Ce dont La Cellule a besoin aujourd'hui est avant tout un soutien politique local. Le Conseil Général soutien depuis 2009 financièrement La Cellule, la Région aussi, le Ministère de la Culture également, l'Europe ponctuellement. Le territoire d'action de cette association est large et dépasse les frontières administratives... il n'est pas toujours facile de convaincre les financeurs locaux. Ce n'est pas d'une aide financière dont La Cellule a besoin mais d'un soutien politique, d'un accompagnement des élus, d'un rapport de confiance avec la municipalité, de l'implication d'élus locaux pour une plus grande crédibilité auprès des autres partenaires et d'un peu de désir.

La cellule a ensuite besoin d'un bureau et si possible d'un lieu de stockage du matériel. Actuellement l'association loue des locaux à LOMBEZ (bureau de 22m<sup>2</sup> pour 4 personnes, sans possibilité de stockage...).

Enfin Monsieur KILANI sollicite la commune pour un soutien logistique (barrières, bancs, tables...)

Monsieur le Maire demande quelle est la surface dont l'association a besoin. Pour un bureau, 60m<sup>2</sup> seraient recherchés. Le local de stockage pourrait se trouver ailleurs. . Monsieur KILANI indique qu'il doit faire part de la réponse obtenue aux autorités de tutelle dans un délai de 2 mois. Monsieur LEFEBVRE réinterroge Monsieur KILANI quant à une attente de soutien financier. Monsieur KILANI souhaite accroître sa crédibilité auprès des collectivités territoriales grâce au soutien d'élus locaux et solliciter un e aide logistique

Mme MARQUET craint que cette coopération éventuelle porte préjudice aux associations culturelles locales (grain à moudre, sav'en rire).L'action de La Cellule devra s'intégrer à la politique culturelle samatanaise. Monsieur KILANI répond que dans les actions menées précédemment à Samatan, la démonstration d'un souci de collaboration a été faite. Il déclare être conscient qu'il existe un tissu culturel local même si La Cellule affirme son existence. Il a toutefois conscience des discussions, débats et réactions humaines que ce projet suscitera. La Cellule demande aux élus de faire de l'art de la rue un repère culturel local, de la même manière que Marciac à le jazz, Mirande la country...Monsieur CHAZE conclut : le conseil municipal continuera à travailler et informera La Cellule de ses choix.

Monsieur VILLATE entre dans la salle

Monsieur KILANI et Mme LECLERC quittent la salle

Mme FABRE remarque que ces activités sont très différentes de celles existant à ce jour, et sont complémentaires à ce qui est proposé. Même si on n'a pas encore de locaux à leur proposer, on peut essayer de travailler avec eux. Le programme proposé facilite l'accès de tous à la culture.

M.VITTADELLO qui a déjà travaillé avec eux, souligne leur caractère professionnel.

M.BEZIAN insiste sur le caractère international de l'association et sur la nouveauté de la culture de l'art de rue.

Mme LATAPIE alerte sur le risque de conflit avec Lombez si l'association les quitte pour venir à Samatan.

M.VILLEMUR relève la réelle volonté politique qu'implique cette demande.

P.ROUMIGUIE alerte sur la nécessité de ne pas laisser passer cette opportunité . Le festival de jazz devait s'installer à Simorre et à Samatan. Il est aujourd'hui à Marciac.

M.LEFEBVRE souligne la caractère innovant, la complémentarité, le caractère social et pédagogique. Un partenariat avec cette association pourrait revêtir différentes formes. Le soutien politique qui n'implique pas un soutien financier pourrait avoir lieu dès maintenant,

M.BLANC rappelle que beaucoup de festivités ont lieu sur SAMATAN, le matériel, les salles communales et le personnel technique sont très sollicités.

M.CHAZE propose de réfléchir aux locaux place des cordeliers. Au rez-de-chaussée deux magasins pourraient être créés dont l'un pourrait éventuellement être loué à La Cellule. La participation de cette structure à plusieurs manifestations locales y a toujours amené une valeur ajoutée.

M.FACCA propose de réfléchir à la nouvelle destination des locaux qui servent à ce jour d'atelier quand ces derniers auront déménagé.

M.VITTADELLO rappelle l'intérêt d'une structure associative mais professionnelle et bénéficiant d'un réseau énorme. Le bénévolat s'essouffle.

Mme LABEDAN souligne l'intérêt d'avoir un pôle culturel porteur, innovant, surprenant, donnant une identité spécifique à Samatan

M.CHAZE souligne que cette association a fait beaucoup de chemin en 8 ans et a fait ses preuves, on peut leur faire confiance. Ils sont solides professionnellement. Deux questions se posent : donne-t-on un soutien politique ? Et assume-t-on financièrement ?

M.LEFEBVRE interpelle le Conseil : que répond-t-on ? Mme MARQUET explique que ce projet peut être vécu comme concurrentiel par Sav'en rire.

M.ROUMIGUIE insiste sur l'absence de risque que prend SAMATAN en leur offrant un soutien.

M.CHAZE propose de ne pas mettre en concurrence les associations locales, mais de montrer l'atout d'un travail collectif. Un retour sur investissement est certain (conseil, aide des associations locales,...)

Ils veulent quitter LOMBEZ, ils partiront tôt ou tard, la question est de savoir si on fait un effort en leur direction ?

M.CHAZE propose d'étudier une convention de partenariat avec cette association, d'évoquer cette question au prochain conseil et d'informer M.KILANI des retours positifs du Conseil.

## **Subventions exceptionnelles**

### ***Harmonie Save***

L'harmonie de la Save demande 3100€ de subvention au titre du remplacement du poste de directeur de l'école de musique de Lombez et Samatan. En effet en 2009, Pascal SANSAS, employé par la commune a quitté ses fonctions. La commune a proposé de remplacer le directeur mais aucune candidature ne correspondait au poste. L'harmonie a donc décidé de procéder à un recrutement direct, et demande aux communes de Samatan et Lombez de participer chacune à hauteur de 3100€ pour l'année 2010.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité et M.VILLEMUR demande s'il y aura comme avant un accompagnement musical lors des cérémonies. M. le Maire explique que ça se fera prochainement, une directrice de l'harmonie a été recrutée. Les 3100€ ne correspondent qu'au poste de direction de l'école de musique.

### ***Club canin***

Ce club récemment créé sollicite 850€ de subvention exceptionnelle pour couvrir les frais de démarrage de l'activité (achat d'une clôture imposée par la réglementation...). L'association se chargera de la mise en place du grillage à l'enclos de l'hôpital. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### ***Expo photo IBO***

Cette association de photographes amateurs de très bon niveau souhaite faire une exposition de photos à l'automne sur Samatan en faisant participer toute la ville et en sollicitant les commerçants locaux. Cette association a déjà exposé à l'office du tourisme et à couvert certains événements sur Samatan. Elle demande 500€ de subvention et 150€ d'aide directe. Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'accorder cette subvention exceptionnelle de 500€.

### **SEBCS déplacement compteur halle gras**

Le syndicat des eaux a fait un devis pour le déplacement d'un compteur d'eau à la halle au gras suite aux travaux qui ont eu lieu récemment à la halle. Le devis est de 2 988.71€ TTC. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **SDEG desserte électrique boulodrome**

M.FACCA explique que l'architecte a reçu les résultats de l'étude de sol. La consultation des entreprises aura lieu en octobre pour un début travaux en fin d'année. M. le Maire annonce un devis du syndicat d'électrification pour le raccordement sur réseau souterrain, une tranchée, le câblage, la pose du coffret de raccordement et comptage. Une subvention est accordée par le SDEG. Les travaux s'élèvent à 2643€ HT, dont 1585.80€ HT resteraient à la charge de la commune. Le conseil municipal accepte à l'unanimité. M.CHAZE commente, ce boulodrome ne sera pas vécu comme l'arlésienne.

### **SDEG desserte électrique terrain de rugby**

M le Maire expose au conseil le montant des travaux pour l'éclairage du nouveau terrain de rugby : 70 617.40€ HT, la part restant à la charge de la commune étant de 49 432.18€ HT. Au budget 2010 une somme de 25 000€ avait été provisionnée à l'article 21534. Accepter ce devis rend nécessaire une décision modificative.

M.FACCA souligne que cette somme est très importante mais que la municipalité s'est engagée pour que ce terrain soulage le terrain principal. Le matériel d'occasion récupéré par la commune ne peut finalement pas être utilisé, c'est ce qui engendre un surcoût. Les commandes de l'éclairage des terrains se feront en dehors de l'en-but dans un endroit sécurisé, ce qui est un plus non négligeable. Les travaux de rénovation des sanitaires prévus au budget 2010, seront réalisés ultérieurement (quelques travaux d'urgence seront fait mais ce sera tout pour cette année). Une rénovation de ce bâtiment ne peut être partielle et superficielle, elle coûtera cher. M.le Maire souligne les efforts consentis par la municipalité en direction du rugby et demande que les élus ne laissent pas dire n'importe quoi. M.ROUMIGUIE rappelle que rien n'a été fait les années précédentes et que les investissements de ces deux dernières années ne seront pas à renouveler chaque année. M.VITTADELLO préconise de réaliser le même bilan financier pour toutes les associations locales. M.CHAZE précise qu'un employé municipal a été recruté pour l'entretien des espaces sportifs ce qui constitue un gros effort bud gétaire.

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte ce devis et procède à une décision modificative en enlevant les crédits à l'article 2313 sur l'opération de rénovation de la base de loisirs puisque les 300 000€ prévus au budget ne seront pas utilisés en totalité cette année.

### **SDEG effacement réseau boulevard des castres**

Un devis d'effacement de réseau électrique au boulevard des castres a été chiffré à 11 567.35€ HT, la part restant à la charge de la commune étant de 2 313.47€. Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis.

### **Emprunt 500 000€ rénovation mairie**

Pour l'opération de rénovation de la mairie, l'emprunt de 500 000€ est nécessaire. Plusieurs banques ont été consultées sur des emprunts à taux fixe sur 15-20-25 ans. L'analyse des propositions a été faite en commission finances. Sur 15 ans la caisse d'épargne propose la solution la plus intéressante. Sur 20 ans c'est la banque populaire qui fait la meilleure offre. Le conseil municipal à la majorité (10 voix favorables à un emprunt sur 20 ans et 7 voix pour un emprunt sur 15 ans) décide de conclure un emprunt sur 20 ans, afin de limiter les annuités et de permettre à la commune de conserver une bonne capacité d'endettement et choisit ainsi la proposition de la Banque Populaire : taux fixe non révisable sur 20 ans à un taux de 2.93% pour une échéance annuelle de 33 390.73€. Le coût du crédit serait de 167 814.60€. Si possible la commune sollicitera un paiement anticipé de la première échéance diminuant ainsi le coût total du crédit.

### **Création poste – ménage locaux communaux**

La communauté de communes mettait à disposition un agent 5 heures par semaine pour effectuer du ménage dans divers locaux communaux (mezzanine et toilettes salle des fêtes, office du tourisme, salle 3<sup>e</sup> âge, communs des appartements...). Cet agent est en arrêt de travail et la date de reprise est inconnue. En attendant, M. le Maire demande au Conseil si la commune de SAMATAN se charge elle même de recruter ou si on continue à passer par la communauté de communes. Pour plus de lisibilité, le conseil accepte à l'unanimité de procéder à la création d'un poste pour 5h par semaine.

### **Accueil des cirques**

L'accueil des cirques sur la commune est une question complexe, en effet, la volonté municipale est de permettre aux cirques de venir sur la commune mais de les encadrer. Les cirques récemment venus ont dégradés les espaces verts de la commune. M.LEFEBVRE ET VILLATE mettent en garde sur les mauvais traitements infligés aux animaux dans certains cirques et souhaitent conditionner leur venue à la fourniture de preuves de bons traitements. Ils étudient la question. En attendant, le conseil municipal propose à M. le Maire d'accepter les cirques sous condition. Une caution de 150€ pourrait être réclamée et le paiement pourrait être anticipé. Des documents attestant de l'absence de mal-traitance envers les animaux devront être fournis en même temps que le paiement, s'ils existent. Il va de soi que les cirques qui ont posé problème dans le passé seront refusés.

### **Questions diverses**

#### **Négociation achat terrain Marty**

M. MARTY après un long refus accepte de négocier avec la commune et accepterait éventuellement de vendre son terrain perpendiculaire au nouveau terrain de sport. La situation de ce terrain est très intéressante et pourrait servir à faire une plaine de jeux. Il propose à ce jour environ 5€ le m<sup>2</sup> pour un terrain de 1ha hors zone constructible.

M.MARTY détient également des terres intéressantes pour la municipalité et qui permettraient de réaliser la voie piétonne à la Rente. Sans ce terrain la commune devra busser et le coût de ce busage est de 40 000€HT. Mme FABRE pose la question du réel intérêt à faire un piétonnier jusqu'à la zone d'activité. M.LEFEBVRE précise que c'est une demande générale qui est ressortie de l'étude des transports qui a été menée. M.SANTALUCIA rajoute qu'une pétition avait également circulé à ce sujet, elle dénonçait l'insécurité de ce tronçon pour les piétons. Il rappelle que c'est dans le programme électoral et dans le cadre de l'étude accessibilité.

M.FACCA s'abstient et attend le chiffrage complet du projet. Il déclare être sceptique quant à l'utilité de ce chemin piétonnier. M. le Maire précise que c'est aussi une incitation à moins utiliser la voiture dans Samatan. Le coût total de l'opération de création de piétonnier est évaluée à 215 000€ HT (cette somme comprend 40 000€ de busage qui seraient économisés si le terrain de M.MARTY était utilisable).

M.VILLEMUR remarque également que l'achat du terrain de MARTY éviterait des expropriations en bordure de voie.

M. le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la pertinence de l'achat du terrain de M.MARTY perpendiculaire au nouveau terrain de rugby pour y faire une plaine de jeux. A l'unanimité les conseillers municipaux sont favorables à ce projet.

M.FACCA demande d'interroger le SDEG sur l'effacement du réseau aérien sur ce terrain.

Mme LATAPIE qui avait averti de son départ anticipé, quitte la séance.

### **Enlèvement de la paille le lundi**

M.BENEDET, intéressé à la question, quitte la salle

La balayeuse est livrée en septembre. Une question se pose : que faire de la paille ramassée le lundi après le marché? Le SICTOM ne se charge pas de cet enlèvement (déchetterie fermée le lundi-refus d'ouverture exceptionnelle pour le marché de Samatan). La solution semble résider en la mise à disposition d'une benne et à son enlèvement en fonction de son remplissage. Cette benne servirait à faire du compost. M.BENEDET a fait une proposition à 64€ la benne (enlèvement estimé une fois par mois environ) Le lieu de stockage de la benne pourrait être à l'enclos de l'hôpital. Une clôture sera peut être à imaginer dans un second temps.

M. le Maire précise qu'enlever et valoriser les déchets doivent être des préoccupations communales. Le conseil municipal accepte le devis de M.BENEDET, un contrat pourrait être passé avec lui pour 1 an.

M. le Maire rappelle qu'il reste la question des autres déchets (tri possible par M.BENEDET qui travaille pour trigone...) Les élus devront se pencher ultérieurement sur la question.

### **Local Castaing route de Toulouse**

Ce hangar en bon état sur un terrain de 3000m<sup>2</sup> qu'il est possible d'allotir situé dans une zone artisanale pourrait être loué par la commune à des artisans ou commerçants qui en feraient la demande.

Les élus confirment que ce terrain est susceptible d'engendrer des recettes pour la commune et que y faire les ateliers municipaux ne serait pas le plus pertinent en raison des risques d'inondation de la zone.

### **Locaux GESTES**

Les locaux communaux situés boulevard des castres pourraient être utilisés provisoirement ou définitivement par le CCAS et Gestes, permettant ainsi de libérer le local place des cordeliers et d'offrir de meilleures conditions de travail au groupement. Les élus acceptent de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de ces locaux en bureaux fonctionnels. Avant de signer le marché de maîtrise d'œuvre, un point devra être éclairci. En effet, Mme CABROL, directrice de l'hôpital intercommunal, a proposé au GCSMS d'utiliser les locaux de la maison de retraite et ce afin de développer des projets concertés et complémentaires entre l'hôpital et Gestes. Mme CABROL a sollicité l'avis des Domaines afin d'évaluer la valeur de ce bâtiment. Si cette utilisation se révèle possible, les travaux boulevard de castres ne seront pas réalisés.

### **Aide à Haïti**

Mme LABEDAN, chargée de contacter les organismes qui lors d'un précédent conseil ont paru les plus intéressants pour être destinataires d'une aide à destination d'un projet essentiel pour la population d'Haïti, fait le compte rendu de ses dernières démarches. Les Cités Unies de France ne répondent pas à ses appels téléphoniques et à ses mails. La Fondation Architectes de l'Urgence a quant à elle répondu. Selon cette association, le plus urgent dans ce pays est par ordre de priorité : l'abri d'urgence, les centres de santé, les écoles. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de consentir une aide à direction de cette fondation à hauteur de 1000€ par virement bancaire. Ils adresseront en retour à la commune une lettre de remerciement.

### **Planning permanence élus**

Il est complété par les élus pour le second semestre 2010.

## **Forum associations**

A la halle au gras de Samatan le 11 septembre 2010

### **Départ et arrivées**

Les départs à la retraite de Mme Darrieux et les arrivées de la principale du collège, de l'adjudant de gendarmerie (commandant de brigade de Samatan), de la directrice de l'école Ste Germaine et du percepteur, auront lieu le mardi 28 septembre à 18h30.

### **Info marchés publics :**

#### **Rénovation mairie :**

Crépis rue maquis raynaud : devis M.Taillade retenu / pas de surcoût

Garde corps : M.Bouchard doit venir en septembre.

Ensuite les murs seront peints et les réserves levées.

### **Formation marchés publics :**

Mardi 26 octobre 2010 = formation marchés publics à Auch organisée par l'association des maires du Gers. M.CHAZE indique que cette formation peut être délocalisée à Samatan, elle coûterait 600€. Les élus soulignent l'intérêt de cette formation et la possibilité de l'ouvrir à un public plus large que le seul conseil municipal (conseils municipaux canton de Samatan, communauté de communes, artisans et commerçants locaux, population locale...). Si cette formation doit avoir lieu il est important de ne pas la faire en octobre pour ne pas concurrencer l'initiative de l'association des maires du Gers. M.VILLEMUR souligne que rien depuis les conflits n'a été fait pour renouer le dialogue avec les artisans et que ça pourrait être l'occasion de le faire. M.FACCA craint que ça ne provoque d'autres sources de conflit et ne voit pas l'intérêt de cette démarche. M.LEFEBVRE alerte le conseil municipal quant à la volonté de clarifier ou non les malentendus avec les acteurs locaux importants que sont les artisans et ce, dans le souci de prévenir de nouveaux problèmes. Mme LABEDAN propose d'élargir cette formation au thème des finances publiques et de la réforme des collectivités et d'y associer les habitants et les élus. M.FACCA déclare être réservé quant à une information largement diffusée. M.SANTALUCIA propose de faire une formation entre élus samatanais dans un premier temps. On est toujours à temps d'aborder plus tard ce thème et celui plus large de la réforme des collectivités locales.

### **5<sup>e</sup> anniversaire halle aux grains**

Mme MARQUET informe que le vendredi 1<sup>er</sup> octobre à 18h30 aura lieu le 5<sup>e</sup> anniversaire de la halle aux grains dans le cadre de la quinzaine italienne. Un programme de la soirée sera diffusé.

### **Transport à la demande**

Mme LABEDAN fait le bilan de la rencontre de quelques représentants de Gestes avec M.Daubriac le 24 août au cours de laquelle ont été présentés les projets de Transports à la Demande en direction d'Auch, l'Isle Jourdain, et Samatan Auch. M.DAUBRIAC a formulé des préconisations qui feront l'objet d'amendements du dossier gestes. La commission permanente du Conseil Général est déplacée du 24 septembre au 1<sup>er</sup> octobre. M.DAUBRIAC a déploré que les habitants de Labastide Savès et de Lombez ne puissent bénéficier de ce service car ces communes ne sont pas membres de Gestes. Il a conclu en indiquant que ces projets susciteraient du débat auprès de ses collègues élus : « encore Samatan ». Mme LABEDAN déclare être confiante : ces projets relèvent des compétences obligatoires du département : transports, action sociale, agenda 21.

### **Achats d'arbres par la mairie**

M.VILLEMUR demande une concertation entre la commission embellissement et la commission environnement au sujet des achats d'arbres par la mairie et ce afin de limiter l'achat d'arbres en pots (très consommateurs d'eau) M.ROUMIGUIE dit avoir reçu des demandes d'installation de bancs sur l'espace public. Mme MARQUET précise que des achats pour la place de la fontaine sont prévus.

*La séance est levée à 0h45*